

Performance et risque (suite)

Analyse du risque

	1 an	3 ans	5 ans	Création
Volatilité du portefeuille* (%)	1.94	3.47	3.94	3.01
Volatilité de l'indice de référence (%)	1.93	3.86	4.20	3.23
Risque relatif/Tracking Error (%)	0.25	0.77	0.61	0.65
Ratio de Sharpe	3.00	0.27	0.16	0.59
Ratio d'information	-1.96	0.47	0.31	0.32

Toutes les définitions des indicateurs de risque sont disponibles dans la section « Glossaire » ci-dessous

Performance glissante (%)

	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	3 ans	5 ans	31/10/23 31/10/24	31/10/22 31/10/23	31/10/21 31/10/22	31/10/20 31/10/21	31/10/19 31/10/20	Création
Portefeuille*	0.23	1.18	2.86	3.47	0.10	-1.25	5.00	3.17	-7.59	-1.08	-0.27	33.64
Indice de référence	0.27	1.23	3.08	3.76	-0.62	-1.61	5.61	3.51	-9.08	-0.73	-0.27	31.65
Ecarts	-0.04	-0.06	-0.22	-0.29	0.71	0.36	-0.61	-0.34	1.49	-0.34	0.00	1.99

Performance calendaire annuelle (%)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille*	4.75	-7.99	-1.03	0.21	1.81	-0.36	0.13	0.77	1.33	4.80
Indice de référence	5.23	-9.38	-0.72	0.30	2.13	-0.33	0.21	1.09	1.10	4.78
Ecarts	-0.48	1.39	-0.31	-0.08	-0.32	-0.03	-0.08	-0.32	0.24	0.03

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 14/12/2007

Source(s) : AXA Investment Managers au 31/10/2024

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur axa-im.com

Analyse du portefeuille

10 principaux titres

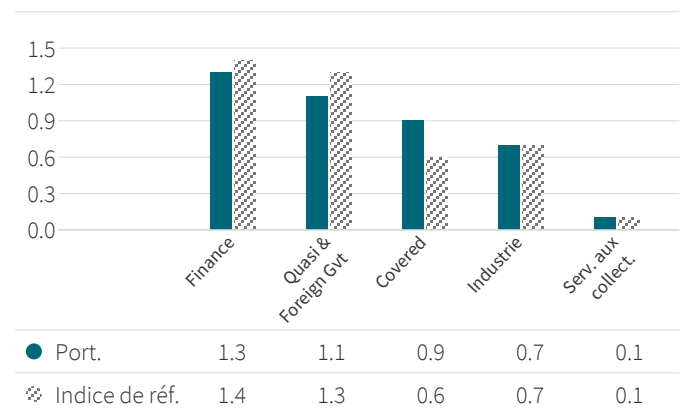
Libellé	Pondération (%)	Pays émetteur	Mod. Duration	Contribution
Oesterreichische Kontrollbank 2.875% 02/25/2030	2.57	Autriche	4.9	0.13
Royal Bank of Canada 2.085% 03/31/2028	1.99	Canada	3.3	0.07
Pfandbriefbank (Schweiz) 0.125% 09/06/2028	1.72	Suisse	3.8	0.07
Jackson National Life Global 0.125% 07/14/2028	1.69	Etats-Unis	3.6	0.06
Korea Development Bank 0.17% 07/22/2031	1.67	Corée du sud	6.6	0.11
Banque Federative Credit Mutuel 0.25% 06/21/2029	1.58	France	4.6	0.07
Muenchener Hypothekenbank eG 0.25% 05/10/2030	1.57	Allemagne	5.4	0.09
Cie de Financement Foncier SA 2.5% 02/24/2031	1.54	France	5.8	0.09
BNP Paribas SA 2.89% 09/27/2029	1.52	France	4.6	0.07
European Investment Bank 1.375% 02/21/2028	1.50	Supra National	3.2	0.05
Total (%)	17.34			

Les informations sur ces sociétés sont données à titre illustratif uniquement, sont valables à la date du reporting et ne constituent pas une recommandation à l'achat ou à la vente. Il est possible que ces entreprises ne soient plus présentes en portefeuille à une date ultérieure.

Exposition sectorielle (%)

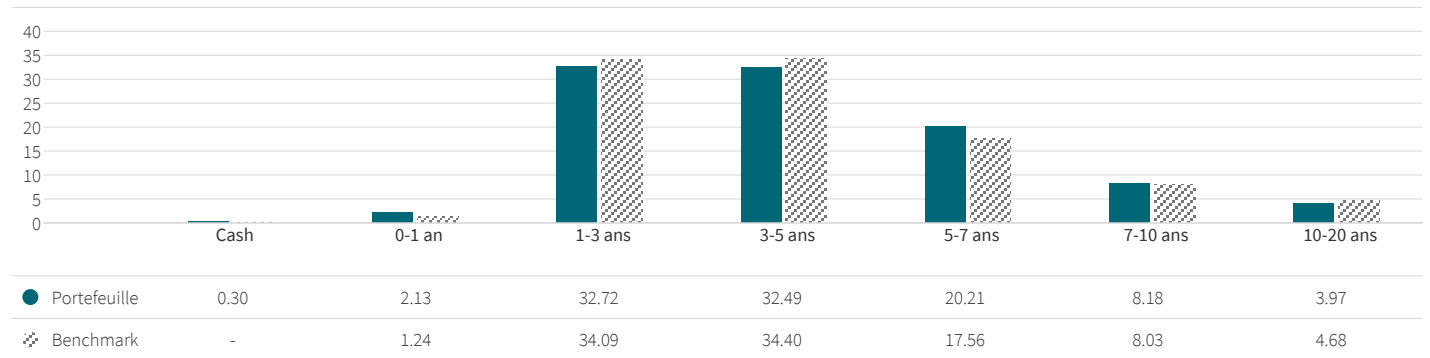
	Portefeuille	Benchmark
Finance	44.47	39.98
Quasi & Foreign Gvt	20.31	22.42
Covered	17.52	17.53
Industrie	16.32	17.12
Serv. aux collect.	1.08	2.81
Cash	0.30	0.00

Contribution à la duration par secteur

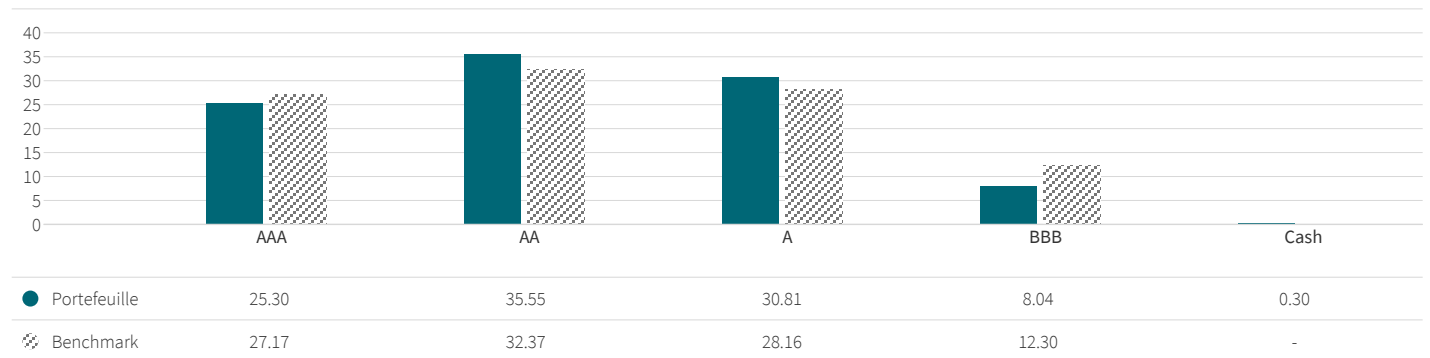


Analyse du portefeuille (suite)

Exposition par Maturité (%)



Exposition par rating (%)



Informations supplémentaires

Administration: C2 CHF

Forme juridique	Mutual Fund
Conforme Directive UCITS	Non
Conforme Directive AIF	Non
Nationalité	Suisse
Date de la 1ère Valeur Liquidative	14/12/2007
Devise du fonds	CHF
Devise du portefeuille	CHF
Valorisation	Quotidienne
Type de part	Distribution
Code ISIN	CH0035534269
Droits d'entrée maximum	5%
Droits de sortie maximum	5%
Frais de gestion financière	0.12%
Frais de gestion maximum	1.4%
Société de gestion	AXA Investment Managers Schweiz AG
(Sous) Délégation fin.	AXA Investment Managers Switzerland
Délégation comptable	State Street Bank International GmbH, Muenchen, Zweigniederlassung Zuerich
Dépositaire	State Street Bank International GmbH, Muenchen, Zweigniederlassung Zuerich

Comme indiqué dans le dernier rapport annuel, le calcul des frais courants n'inclut pas la commission de performance, mais comprend les frais de gestion et la commission de service appliquée. La commission de service appliquée effective est provisionnée à chaque calcul de la VL et incluse dans les frais courants de chaque Classe d'Actions.

L'investissement sera réduit par le paiement des frais mentionnés ci-dessus.

Objectifs du fonds

Le fonds est activement géré et investit dans des obligations libellées en CHF émises par des emprunteurs étrangers présentant une note de crédit investment grade. L'objectif d'investissement du fonds est d'assurer un revenu élevé et régulier tout en préservant la sécurité du capital investi.

Les investissements sont sélectionnés à l'aide de l'indice Swiss Bond Index Foreign AAA-BBB Total Return. La note doit être celle de l'une des grandes agences de notation, ou celle d'une banque suisse qualifiée pour fournir SIX notes. La duration active, la gestion de la courbe de rendement, ainsi qu'une sélection par secteur et par titre complètent le profil d'investissement, offrant aux investisseurs un instrument équilibré pour la composante obligataire.

Horizon d'investissement

Ce Compartiment peut ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant 5 ans.

Souscriptions Rachats

Informations concernant le placement d'ordres pour les clients institutionnels : Tél. : +41 58 360 79 00 Fax : +41 58 360 78 63; e-mail : instclientservice_ch@axa-im.com

Comment investir

Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur (notamment pour les investisseurs au Royaume-Uni), le document d'information clé et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques et les frais d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne se substituent pas à ces documents ou à l'obtention d'un avis professionnel externe.

Investisseurs Particuliers

Les investisseurs particuliers sont invités à contacter leur intermédiaire financier.

Notation ESG

La notation ESG absolue repose sur une méthode d'évaluation d'une tierce partie. Si le fonds a obtenu 1 arbre (5 arbres), cela signifie qu'il appartient à la catégorie de notation ESG absolue la plus faible (la plus élevée).

Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation, rendez-vous sur <https://particuliers.axa-im.fr/des-referentiels-esg>.

La note ESG relative correspond à la différence entre la note ESG absolue du portefeuille et la note ESG absolue de son indice de référence. Si la note ESG relative est positive (négative), cela signifie que la note ESG absolue du portefeuille est supérieure (inférieure) à celle de l'indice de référence.

L'intensité relative en CO2 correspond à la différence entre l'intensité en CO2 du fonds (exprimée en tCO2/mio. € de revenus) et celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est verte, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est inférieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est orange, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est supérieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est jaune, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est égale à celle de l'indice de référence.

Les indicateurs ESG sont utilisés à titre d'information uniquement.

Le portefeuille a un objectif contractuel portant sur un ou plusieurs indicateurs ESG.

Avertissements

Cette communication marketing ne saurait constituer une sollicitation ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou en matière de placement de la part d'AXA Investment Managers. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement. Les informations qu'il contient sont destinées

Informations supplémentaires (suite)

uniquement à l'entité et/ou à la/aux personne(s) à qui il a été adressé, sauf autorisation contraire en vertu d'accords applicables.

Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la disposition d'actions ou parts d'un fonds dépend du statut ou du traitement fiscal propre à chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à solliciter l'avis de son propre conseiller fiscal.

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et les opinions, estimations et prévisions présentées ici sont subjectives et susceptibles de changer sans préavis. Il n'est nullement garanti que les prévisions faites se réalisent. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations fournis dans ce document se fondent sur l'état de nos connaissances au moment de sa préparation. Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance actuelle ou future, et toutes les données relatives à la performance ou au rendement mentionnées excluent les commissions et frais encourus lors de l'émission ou du rachat de parts. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Les caractéristiques du fonds ne protègent pas les investisseurs de l'effet potentiel de l'inflation dans le temps. Les investissements et/ou les éventuels revenus perçus pendant la période ne seront pas revalorisés du taux de l'inflation sur cette même période. Ainsi, le taux de rendement du fonds corrigé du taux de l'inflation pourrait être négatif. Par conséquent, l'inflation pourrait nuire à la performance et/ou à la valeur de votre investissement.

Le cash inclut les différentes positions en liquidités et assimilées telles que les liquidités dans les différents comptes en banque, les positions en fonds monétaires ou les profits latents à recevoir ou payer dans le cadre des couvertures de change.

Le Fonds référencé dans les présentes n'a pas été inscrit au titre de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'amendée, ni au titre de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, telle qu'amendée. Aucune des actions ne peut être proposée ou vendue, directement ou indirectement aux États-Unis ou à toute Personne américaine, sauf si les titres sont inscrits au titre de la loi, ou si une exemption aux formalités d'enregistrement de la loi est disponible. Une Personne américaine est définie comme (a) un individu qui est citoyen ou résident des États-Unis au titre de l'impôt fédéral américain sur le revenu ; (b) une société commerciale, un

partenariat ou toute autre entité créée ou organisée conformément aux lois en vigueur ou qui existent aux États-Unis ; (c) une succession ou un trust dont les revenus sont assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu, indépendamment du fait que lesdits revenus soient effectivement associés à une opération ou une activité aux États-Unis. Aux États-Unis, le présent contenu peut être distribué à une personne qui est un « distributeur » ou qui n'est pas une « personne américaine », telle que définie par la Règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (telle qu'amendée).

Les sociétés sont données à titre d'information uniquement à la date du reporting et il est possible que ces sociétés ne soient plus présentes en portefeuille à une date ultérieure. Cette information ne constitue ni une recherche en investissement ni une analyse financière concernant les transactions sur instruments financiers ni ne constitue une offre d'acheter ou vendre des investissements, produits ou services et ne doit pas être considérée comme une sollicitation, un conseil en investissement ou un conseil juridique ou fiscal, une recommandation de stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres financiers.

Pour de plus amples informations sur les aspects liés à la durabilité, veuillez consulter la page Internet suivante : <https://www.axa-im.com/what-is-sfdr>.

En fonction de la juridiction ou de la région du destinataire, les éléments suivants des informations supplémentaires peuvent s'appliquer:

Pour AXA Swiss Institutional Fund, un fonds ouvert contractuel de droit suisse (catégorie: "Autres fonds en investissements traditionnels") pour les investisseurs professionnels, vous pouvez obtenir gratuitement le contrat de fonds de placement avec l'annexe et les rapports annuels auprès de la direction du fonds: AXA Investment Managers Suisse SA, Ernst-Nobs-Platz 7, B.P. 1078, CH-8021 Zurich. La banque dépositaire est la State Street Bank International GmbH, Munich, succursale de Zurich, Beethovenstrasse 19, CH-8002 Zurich. Le lieu d'exécution et le for pour les parts vendues en Suisse sont Zurich, Suisse.

Glossary

Volatilité (%): mesure indicative du degré de variation du prix d'un actif dans le temps.

Risque relatif/tracking error (%): mesure, en écart type, de la fluctuation des rendements d'un portefeuille par rapport à celle des rendements d'un indice de référence. La tracking error peut être considérée comme un indicateur du degré de gestion active d'un fonds. Plus cet indicateur est faible, plus le fonds affiche une performance historique proche de celle de son indice de référence.

Ratio de Sharpe: rapport entre le rendement excédentaire ajusté du risque et le taux sans risque d'un portefeuille financier, utilisé pour comparer le rendement excédentaire d'un investissement par rapport à son risque. Plus le ratio de Sharpe est élevé, plus le rendement est meilleur par rapport au risque pris.

Ratio d'information (RI): mesure des rendements du portefeuille supérieurs à ceux d'un indice de référence par rapport à la volatilité de ces rendements excédentaires. Le RI est utilisé pour comparer l'excès de rendement par rapport à un indice de référence à l'excès de risque

Informations supplémentaires (suite)

par rapport à un indice de référence. Par exemple, un gestionnaire qui surpasse un indice de référence de 2 % par an aura un IR plus élevé qu'un gestionnaire ayant la même surperformance mais qui a pris plus de risques.